

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 21 FÉVRIER 2025

**DELIBERATION N°CP2025-
02/1/5
DOSSIER N°6729**

**DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "RÉNOVATION
ÉNERGETIQUE"**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Patrice FILLOUX à Jean-Luc LEGER
Franck FOULON à Patrice MORANCAIS
Marie-France GALBRUN à Eric BODEAU
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Valéry MARTIN à Laurence CHEVREUX
Renée NICOUX à Mary-Line GEOFFRE
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX

Absent(s) - excusé(s) :

Philippe BAYOL, Hélène FAIVRE, Armelle MARTIN

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION HABITAT "RÉNOVATION
ÉNERGETIQUE"**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,

VU la délibération N°CD2020-12/2/14 du Conseil départemental du 18 décembre 2020 adoptant le règlement d'aide ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-02/1/5 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **4 000 €** (quatre mille euros) destinée à Monsieur D.D., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Moutier-Malcard;
- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros) destinée à Madame S.D., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Bord Saint-Georges;
- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros) destinée à Monsieur S.P., propriétaire occupant, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Lépaud;
- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **3 116,92 €** (trois mille cent seize euros et quatre vingt douze centimes) destinée à Madame E.W., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune du Moutier d'Ahun;
- d'octroyer une aide complémentaire exceptionnelle d'un montant de **5 000 €** (cinq mille euros) destinée à Madame H.D., propriétaire occupante, dans le cadre de la rénovation énergétique de son logement situé sur la commune de Saint-Médard La Rochette;

Une annexe confidentielle mentionnant le nom des bénéficiaires est jointe à la présente délibération ;

Dit que la dépense correspondante sera imputée au chapitre DI 204-20422-443 PIG privés.

Adopté : 27 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET